

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt trois, le 11 Janvier à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 3 Janvier 2023, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM Jean-François LHERMITTE, maire, Hubert PAILLAT, Jean-Marie PARNAUDEAU, Romain BOUJU, Laurent COUTHOUIS, Mmes Yvette BRENÉT, Annie BLAZART, Maryline BERTRAND-BAHEUX

Laurent COUTHOUIS a accepté les fonctions de secrétaire

01/23 Parc éolien de la Naulerie aux Forges ; recours gracieux

Par arrêté A6421 du 1 Décembre 2022, la Préfète des Deux Sèvres a autorisé l'exploitation d'un parc éolien comportant 2 mâts sur le territoire de la commune des Forges, projet auquel le conseil Municipal de Saint Germier avait donné un avis défavorable le 22 Juillet 2022, tout comme toutes les autres communes concernées par le projet (Sanxay, Ménigoute, les Châteliers, etc...) y compris la commune des Forges. Ce projet a recueilli un avis défavorable du commissaire enquêteur ainsi que de la commission départementale de protection des paysages et des sites.

Entre l'hostilité de la totalité des personnes et collectivités concernées et l'avis favorable de ses services, Mme la Préfète a choisi de passer outre à l'hostilité générale à l'égard de ce projet, il semble nécessaire de rappeler à Mme la Préfète que la démocratie suppose bien sûr d'organiser une concertation, mais que si l'on persiste à ne pas tenir compte de l'avis de la population, il ne faut pas s'étonner ensuite du désintérêt manifesté à l'égard des institutions démocratiques qui se caractérise notamment par une abstention accrue à chaque consultation publique et générale.

En conséquence, le Conseil Municipal, soucieux de représenter l'hostilité quasi unanime à ce projet, considérant avoir réalisé pour sa part les efforts nécessaires en matière de développement des énergies renouvelables sans en avoir recueilli tous les avantages promis, mandate :

- Monsieur le Maire pour adresser à Mme la Préfète un recours gracieux tendant à l'annulation de cet arrêté préfectoral, soit au titre de la commune, soit en regroupement avec d'autres collectivités locales des Deux-Sèvres et de la Vienne qui contestent également le bien fondé de cet arrêté ;

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

02/23 Assurance dommages ouvrage halle ouverte et polyvalente

Le chantier de la halle va commencer dans les prochaines semaines avec 5 entreprises distinctes ce qui nécessite probablement la souscription d'une assurance dommages ouvrage pour compléter et se substituer aux assurances décennales des entreprises.

Cette assurance peut être nécessaire notamment lorsqu'un désordre ne peut être attribué à une entreprise qui en rejette la responsabilité sur une autre entreprise

La SMACL, assureur de la commune, nous a fait une proposition à 6 695,59 € TTC, soit un taux de 2,74% du coût TTC de l'ouvrage ;

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer cette proposition d'assurance.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Débat et questions diverses

En début de réunion, Maryline BERTRAND BAHEUX a expliqué que pour des raisons familiales, elle s'était expatriée provisoirement en Afrique de Sud depuis la Toussaint. Elle y travaille désormais à distance. C'est de cette manière que le dernier bulletin a été composé depuis son domicile provisoire dans la ville du Cap, mais édité et distribué à Saint Germier. Elle continuera donc à participer à la vie communale et assumer ses fonctions de conseillère, jusqu'à son retour prévu pour début Juin 2023

Parc éolien des Forges : Le conseil s'est rallié à la proposition du maire, en préférant un recours commun avec les autres communes comme Sanxay, Ménigoute, et Boivre les Vallées, en espérant un accord de la CCPG, accord assez hypothétique.

Dommages ouvrage : l'accord se fait assez rapidement sur la nécessité de souscrire ce type d'assurance. Romain BOUJU pense que le taux proposé est correct soit entre 2 et 3%. Une consultation d'autres assureurs ne permettrait pas d'obtenir un meilleur taux et par ailleurs ne garantirait pas une qualité de services tel que le fait l'actuel assureur de la commune.

Halle ouverte et polyvalente : les entreprises étant choisies, une première réunion de chantier a eu lieu le 3 Janvier dernier. Il est donc possible d'établir un planning plus précis du déroulement de chantier, chantier qui va débuter autour du 17 Février et de lister les difficultés qu'il convient de lever (passage des réseaux d'eau pluviale ou électricité...) ; de même, la concertation doit s'organiser autour des choix pour l'aménagement plus général de la place, en liaison avec Frank BUFFETEAU qui a été mandaté à cet effet. Une première réunion de travail a eu lieu le 9 Janvier dernier. Mais le dossier n'est pas suffisamment prêt pour le soumettre à la concertation nécessaire. Certains points doivent être éclaircis (système de ralentissement des véhicules via modification du profil de la chaussée, utilisation de l'ex jardin Chanconie acquis par la commune...).

Transfert du calvaire : en 2014, le conseil municipal avait délibéré sur l'impossibilité juridique de réinstaller le calvaire dans un espace public et donc la possibilité de le transférer sur un terrain privé. Une terrain à l'entrée du village ayant été proposé par Christian et Évelyne DAVID, le calvaire (stèle et croix) a été transféré en fin d'année 2022.

Aide au permis de conduire : Luna TARIAN a effectué les heures de bénévolat auxquelles elle s'était engagée et la prime de 1000 euros lui a été versée.

Verger participatif : la plantation prévue a dû être reportée, à cause de la pluie et du gel. Cette plantation devrait être achevée pour la fin février, il est probable que la majorité des 55 arbres seront plantés par les employé communaux et adjoints et que la participation des habitants n'aura lieu que pour achever cette plantation. Le budget alloué par l'État n'ayant pas été dépensé, en accord avec les services, la convention conclue a été rallongée et cela nous permettra d'acquérir, en particulier, une tonne à eau et du matériel pour apiculteur.

Téléphonie mobile : la commune a gagné un concours organisé par Orange pour la récupération de téléphones mobiles usagés. Le prix est un arbre à planter probablement dans le parc de l'étang ou en lisière du verger participatif.

Subvention aux associations : la politique actuelle est d'accorder une subvention de 25€ par enfant à chaque association sportive qui accueille un jeune de Saint Germier et sur demande. JM Parnaudeau s'interroge sur l'intérêt qu'il y aurait à financer directement la famille de l'enfant plutôt que l'association. L'on convient de réfléchir et d'en débattre lors d'un prochain conseil municipal.

Archives municipales : suite aux intempéries, les archives de la mairie ont été inondées. Une réparation d'urgence a été réalisée et une déclaration a été faite à notre assureur. Les dégâts sont très mineurs. JM Parnaudeau a pris contact avec les archives départementales qui vont venir nous indiquer ce qui doit être gardé et ce qui peut être détruit. Cela nous aidera pour l'aménagement futur de l'ancienne mairie.

Calendrier prévisionnel des événements et fêtes de 2023 :

Repas communal : 8 janvier

Ouverture de la pêche : samedi 8 avril

Fête du pain : samedi 24 juin (dernier samedi du mois)

Fête nationale : vendredi 14 juillet

Fête quiches et tartes : dimanche 24 septembre (dernier dimanche du mois)

Repas des aînés : première quinzaine de novembre

Fermeture de la pêche : 11 novembre

Halloween : vendredi 27 octobre